



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2025-177

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2025

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2025-11-14-00001 - Arrêté ARS-BFC-DOSA-2025-2243 portant modification de la composition de la commission régionale de contrôle de Bourgogne-Franche-Comté (4 pages)

Page 3

direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire /

BFC-2025-11-18-00001 - 2025 11 18 RAA B-FC -Subdélégation signée (2 pages)

Page 8

Rectorat de l'académie de Besançon /

BFC-2025-09-25-00014 - Arrêté portant modification de la désignation des membres du CSA spécial académique et de sa formation spécialisée (4 pages)

Page 11

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté /

BFC-2025-11-17-00002 - Arrête commission electorale 2026 (2 pages)

Page 16

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-11-14-00001

Arrêté ARS-BFC-DOSA-2025-2243 portant
modification de la composition de
la commission régionale de contrôle de
Bourgogne-Franche-Comté

**Arrêté ARS-BFC-DOSA-2025-2243 portant modification de la composition de
la commission régionale de contrôle de Bourgogne-Franche-Comté**

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

- VU** le code de la santé publique et, notamment, les articles L 1431-1, L 1431-2 et L 1432-2 ;
- VU** l'article R 162-35 du code de la sécurité sociale désignant les membres de la commission régionale de contrôle pour une durée de cinq ans et spécifiant que le remplacement d'un membre de la commission, en cas de cessation de fonctions au cours du mandat, s'effectue dans les mêmes conditions que sa nomination et pour la durée du mandat qui reste à courir ;
- VU** le code de la sécurité sociale et, notamment, l'article L 162-22-18 ;
- VU** l'arrêté ARS-BFC-DOSA-2024-0882 du 13 juin 2024 portant modification de la composition de la commission régionale de contrôle de Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU** le décret en date du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Mathilde MARMIER, en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU** la décision ARSBFC-SG-2025-057 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant que, les modifications intervenues, au sein des collèges agence régionale de santé et assurance maladie impliquent d'acter une nouvelle composition de la commission régionale de contrôle de Bourgogne-Franche-Comté.

ARRETE

- Article 1^{er}** La commission régionale de contrôle de Bourgogne-Franche-Comté est composée des membres dont la liste nominative est jointe en annexe.
- Article 2** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bourgogne-Franche-Comté.
- Article 3** Un recours peut être exercé contre cette décision dans les deux mois suivant la date de publication devant le tribunal administratif de Dijon sis 22 rue d'Assas (21000) ou via l'application « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.
- Article 4** La directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 14 NOV 2025

La directrice générale,



Mathilde MARMIER

**COMPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTRÔLE
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
(Annexe de l'arrêté ARS-BFC-DOSA-2025-2243)**

Présidente
Madame Anne-Laure MOSER-MOULAA
directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie
agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Représentants de l'agence régionale de santé

Madame Anne-Laure MOSER-MOULAA
directrice de l'organisation des soins
et de l'autonomie
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Madame Florie RAFFE
adjoite au responsable du département
pilottage et régulation de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Madame Sarah NEQQACHE
chargée de mission
département pilotage et régulation
de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Monsieur Laurent MUGNY
chargé de mission hospitalier- suivi budgétaire
et financier des établissements de santé
département pilotage et régulation
de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Monsieur Raphaël FERNANDO
Chargé de mission
département pilotage et régulation
de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Monsieur Bertrand HURELLE
directeur adjoint de l'organisation des soins et de
l'autonomie – responsable du département
pilottage et régulation de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Monsieur Nordine KESRAOUI
chargé de mission hospitalier- suivi budgétaire
et financier des établissements de santé
département pilotage et régulation
de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Madame Sandrine FOURGEUX
conseillère technique paramédicale
département pilotage et régulation
de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Madame Sophie ROUX
chargée de mission
département pilotage et régulation
de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

Monsieur Luc MOULLIERE
chargé de mission hospitalier - suivi budgétaire
et financier des établissements de santé
département pilotage et régulation
de l'offre de soins
agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

TITULAIRES**SUPPLEANTS****Représentants des organismes d'assurance maladie****Monsieur Lilian VACHON**

directeur de la caisse primaire
d'assurance maladie de la Côte d'Or,
directeur régional de la coordination
de la gestion du risque
de Bourgogne-Franche-Comté
caisse primaire d'assurance maladie
de la Côte d'or
BP 34548
21045 DIJON CEDEX

Madame la Docteure Annick PIALOT

directrice médicale régionale
caisse primaire d'assurance maladie
de la Côte d'or
BP 34548
21045 DIJON CEDEX

Madame Patricia COURTIAL

directrice de la caisse primaire
d'assurance maladie de Saône-et-Loire
113, rue de Paris
71022 MACON CEDEX

Madame Armelle RUTKOWSKI

directrice de la caisse régionale
de mutualité sociale agricole de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 DIJON CEDEX

Madame la Docteure Marie-Anne VEROT

directrice médicale régionale adjointe
caisse primaire d'assurance maladie
de la Côte d'or
BP 34548
21045 DIJON CEDEX

Madame Karine TRIBOULET

sous-directrice régionale de la coordination
de la gestion du risque de
Bourgogne-Franche-Comté
caisse primaire d'assurance maladie
de la Côte d'or
BP 34548
21045 DIJON CEDEX

Madame la Docteure Lucie POTHRAT

Directrice Médicale
caisse primaire d'assurance maladie
de la Côte d'or
BP 34548
21045 DIJON CEDEX

Madame Gaëlle BAILLARD

directrice comptable et financière
Caisse primaire d'assurance
maladie de Saône-et-Loire
113, rue de Paris
71022 MACON CEDEX

Madame la docteure Maribel TAVERNIER

médecin conseil cheffe régionale
de la caisse régionale de
mutualité sociale agricole Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 DIJON CEDEX

Monsieur le Docteur Olivier THOUVENOT

responsable pôle contentieux
caisse primaire d'assurance maladie
de la Côte d'or
BP 34548
21075 DIJON CEDEX

Secrétariat de la commission régionale de contrôle :**Madame Nathalie HUBERT**

gestionnaire régionale du PMSI
département pilotage et régulation de l'offre de soins
agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté
Immeuble Le Diapason
2, Place des Savoirs – CS 73535
21035 DIJON CEDEX

direction interrégionale des douanes et droits
indirects de
Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

BFC-2025-11-18-00001

2025 11 18 RAA B-FC -Subdélégation signée

I. Subdélégations de signature

Décision portant subdélégation de signature Direction interrégionale des douanes et des droits indirects

La directrice de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n° 2015-89 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24-328 BAG du 4 novembre 2024 portant délégation de signature de monsieur le préfet à madame Sophie BERNERT, directrice interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance du 13 juin 2023 portant désignation de madame Sophie BERNERT en qualité de directrice interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} septembre 2023.

DÉCIDE

Article 1 :

Pour l'ensemble des compétences définies aux sections I et II (hors marchés publics) de l'**arrêté préfectoral cité en référence** portant délégation de signature à madame Sophie BERNERT, directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Dijon, la signature des actes visés peut être effectuée, selon l'ordre de priorité ci-dessous, par :

- Mme Ghislaine CAZAL-CASTANIER, adjointe interrégionale.
- M. Florian DELCROIX, chef du pôle MR.
- Mme Xavière CORNEBOIS, adjointe au chef du pôle MR.
- M. Yannick BERNE, chef du pôle PPCI.
- Mme Cindy BARBET, cheffe du pôle RH.
- M. Bastien ACHARD, secrétaire général interrégional.
- M. Fabrice BUATHIER, rédacteur au pôle MR.
- M. Emeric REVEILLON, rédacteur au pôle MR, jusqu'à 1000 euros HT.
- Mme. Anne – Sophie LALLIER, rédactrice au pôle MR.
- M. Lucas SELANIKO, rédacteur au pôle MR.

Article 2 :

Pour les actes définis à l'article 9 de l'arrêté préfectoral précité relatif à la délégation de signature accordée à madame Sophie BERNERT, directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Dijon, la signature des actes visés peut être effectuée par :

M. Jean-Philippe LABATTUT, directeur régional des douanes et droits indirects de Dijon, ou en son absence par les personnes suivantes :

- M. Josselin LEMERLE, chef du POC.
- M. Arnaud BORDA, chef du PAE.
- M. Christophe LAKOMY, secrétaire général régional.

M. Michel MERCIER, directeur régional des douanes et droits indirects du Centre-Val de Loire, ou en son absence par les personnes suivantes :

- Mme Élodie THOMAZON, cheffe du POC.
- Mme Delphine DJOUROVITCH , cheffe du PAE
- Mme Véronique POIGNAND, secrétaire générale régionale.

Mme. Estelle ROCKLIN, directrice régionale des douanes et droits indirects de Besançon, ou en son absence par les personnes suivantes :

- M. Christian SOLLIEZ, chef du POC,
- Mme Brigitte BOURGUIGNON, cheffe du PAE,
- Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale régionale.

Article 3 :

Toute subdélégation de signature antérieure à la présente décision et toute disposition contraire à celle-ci sont abrogées.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires, publiée au recueil des actes administratifs et une copie sera adressée à la Préfecture de la région Bourgogne, ainsi qu'au directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 18 /11 /2025

La directrice interrégionale

Sophie BERNERT



Rectorat de l'académie de Besançon

BFC-2025-09-25-00014

Arrêté portant modification de la désignation
des membres du CSA spécial académique et de
sa formation spécialisée



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général – Bureau des instances et
Dialogue social

Rectorat
Chargée du BDSI
Christelle TRIMAILLE :
ce.sg-bdsi@ac-besancon.fr

Arrêté portant modification de la désignation des membres du CSA spécial académique et de sa formation spécialisée

La rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le code général de la fonction publique

VU l'arrêté du 28 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté rectoral modifié du 24 janvier 2023 modifié portant désignation des membres du CSA spécial académique et des membres de la formation spécialisée de ce CSA

Vu le tirage au sort effectué le 23 février 2023

ARRETE

Article 1er : Suite à des changements, le comité social d'administration spécial académique de Besançon est composé comme suit :

Représentants de l'administration

- ▶ Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, Rectrice de l'académie, Présidente
- ▶ Monsieur Julien ROCHE, Secrétaire Général adjoint- DRRH

Représentants des personnels

Au titre de l'UNSA,(6 sièges),

Membres titulaires

- ▶ Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, IGR
- ▶ Madame Sylvie MENIGOZ, ADJENES
- ▶ Monsieur Christophe MATHIEU, IGE
- ▶ Monsieur Sébastien DAVAL, professeur de sports Jeunesse et Sports
- ▶ Monsieur Dimitri ADAMIDES, IGE
- ▶ Monsieur Sylvain DUBUISSON, IGE

Membres suppléants

- ▶ Monsieur Raphaël MEISS, IGE
- ▶ Monsieur Xavier LANCE, conseiller technique Jeunesse et Sports
- ▶ Monsieur Ludovic LANDUCCI
- ▶ N...
- ▶ N...
- ▶ N...

Au titre du SGEN-CFDT,(1 siège),

Membre titulaire

- ▶ Madame Véronique PERRIN, ADJENES

Membre suppléant

- ▶ Monsieur Bryan HANRIOT, ADJENES

Au titre de l'union SUD-CGT (1 siège)

Membre titulaire

- ▶ Monsieur Yann BOUCHARD, IGE

Membre suppléant

- ▶ N...

Sans étiquette syndicale (2 sièges)

Membres titulaires

- ▶ Madame Thérèse SCHNEIDER, conseillère technique de service social
- ▶ N...

Membre suppléant

- ▶ Monsieur Christophe GUILLEMIN, chef de projets formations économie

- ▶ N...

Article 2 : La formation spécialisée du CSA spécial académique est composée comme suit :

Représentants de l'administration

- ▶ Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, Rectrice de l'académie, Présidente
- ▶ Monsieur Julien ROCHE, Secrétaire Général adjoint- DRRH

Représentants des personnels

Au titre de l'UNSA,(6 sièges),

Membres titulaires

- ▶ Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, IGR
- ▶ Madame Sylvie MENIGOZ, ADJENES
- ▶ Monsieur Christophe MATHIEU, IGE
- ▶ Monsieur Sébastien DAVAL, professeur de sports Jeunesse et Sports
- ▶ Monsieur Sylvain DUBUISSON, IGE
- ▶ Monsieur Dimitri ADAMIDES, IGE

Membres suppléants

- ▶ Monsieur Pierre-Alain TORET, IGE
- ▶ Monsieur Christophe COURTOIS, IGE
- ▶ Monsieur Raphaël MEISS, professeur de sports Jeunesse et Sports
- ▶ Monsieur Patrick VALDENNAIRE, IGE

Au titre du SGEN-CFDT,(1 siège),

Membre titulaire

- ▶ Madame Véronique PERRIN, ADJENES

Membre suppléant

- ▶ Monsieur Bryan HANRIOT, ADJENES

Au titre de l'union SUD-CGT (1 siège)

Membre titulaire

- ▶ Monsieur Yann BOUCHARD, IGE

Membre suppléant

- ▶ N...

Sans étiquette syndicale (2 sièges)

Membres titulaires

- ▶ Madame Thérèse SCHNEIDER, conseillère technique de service social
- ▶ N...

Membre suppléant

- ▶ Monsieur Christophe GUILLEMIN, chef de projets formations économie

- ▶ N...

10 rue de la Convention
25150 Besançon Cedex
TÉL. standard: 03 81 66 47 00

Article 3 : La durée du mandat des membres du présent comité social d'administration (CSA) spécial académique et de la F3SCT du CSA spécial académique prendra fin au prochain renouvellement des instances.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Rectrice de l'académie, Madame la Secrétaire Générale de l'académie assurera la présidence de ce comité.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Besançon, le 25 septembre 2025

La Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités


Nathalie ALBERT-MORETTI

Rectorat de la région académique Bourgogne
Franche-comté

BFC-2025-11-17-00002

Arrete commission electorale 2026



Arrêté n°

**Portant composition de la commission électorale des représentants étudiants au Conseil
d'Administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté 2026**

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R. 822-2, R 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2025 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la consultation des représentants des organisations étudiantes représentatives.

ARRÊTE

Article 1er : La commission électorale relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté est composée comme suit :

- représentants de l'administration du CROUS :

Titulaires	Suppléants
Muriel BALDI, directrice générale	Estelle NILSSON, directrice de cabinet et des relations extérieures
Delphine MOUTURIER-GRILLOT, directrice de la vie étudiante	Thierry FRAGNET, adjoint à la directrice de la vie étudiante
Philippe MAURO, directeur de site, Belfort-Montbéliard	Jonathan NOUVELLON, sous-directeur de la communication
Jérôme MRABET, directeur de site, Dijon	Julie FAIVRE, directrice de l'hébergement
Fanny JEANROY, sous-directrice des politiques de sites	Sandrine PRESCOTT, sous-directrice de la transition écologique et solidaire

- représentants des électeurs étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
ORE « UNEF »	Aiden SAUSVERD	Léane BARDE
ORE « UNI »	Victor ANTOINE	Kenneth SOARES
ORE « FAGE »	Robinson DAOUST	Valentin ENCLOS
ORE « Coordination étudiante »	Cléa SAUSER	Noellie SOUQUES
ORE « Union étudiante »	Anaëlle YETNA	

Article 2 : La présidence de la commission sera assurée par Monsieur Gracian DIDIER, responsable de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, responsable du pôle formation et vie universitaire du rectorat de région académique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté et affiché dans ses locaux.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté et la directrice générale du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait le 17 novembre 2025,

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités



Nathalie ALBERT-MORETTI

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R. 421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Délégation régionale de l'enseignement supérieur
03 80 44 88 01
ce.dresrd2@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr